

ACCORD DE DISTRIBUTION DE CONTENU RADIO

Distribution non exclusive par diffusion en streaming

Date d'entrée en vigueur : _____

1. Parties

Le présent Accord de Distribution de Contenu Radio (l'« **Accord** ») est conclu entre :

1.1 Propriétaire du Contenu (Station de Radio)

Dénomination sociale : _____

Adresse du siège social : _____

Numéro RCS : _____

Représenté par : _____

Fonction : _____

Email : _____

(le « Propriétaire du Contenu »)

1.2 Distributeur

Nom complet : ARNO Florentin

Adresse : 2 Cité Op Hudelen, L-3863 Schifflange, Luxembourg

Email : florentin.arno@gmail.com

(le « Distributeur »)

2. Objet

Le Propriétaire du Contenu accorde au Distributeur un droit non exclusif de diffuser en streaming sa diffusion radio officielle (la « **Diffusion** ») sur toute plateforme exploitée par le Distributeur (les « **Plateformes** »).

3. Droits Accordés

Le Propriétaire du Contenu autorise le Distributeur à :

- (a) diffuser la Diffusion en direct ;
- (b) afficher son nom, son logo et son identité visuelle au sein des Plateformes ;
- (c) afficher les métadonnées liées aux programmes (titres des morceaux, émissions, grilles) ;
- (d) distribuer la Diffusion dans le monde entier via les Plateformes définies à l'Article 2.

Cette autorisation est non exclusive et peut être révoquée dans les conditions prévues à l'Article 5.

4. Sources de Streaming et Modifications

4.1 URL de streaming

URL flux HD (haute qualité) : _____

URL flux SD (qualité standard) : _____

4.2 API (le cas échéant)

Si le Propriétaire du Contenu fournit une API pour les métadonnées de titre en cours de diffusion ou les informations de grille, il communique ci-dessous le point d'accès et les informations d'authentification éventuelles :

Point d'accès API (le cas échéant) : _____

Informations d'authentification : _____

4.3 Communication des modifications

En cas de modification d'une URL ou d'un élément d'API, le Propriétaire du Contenu s'engage à :

- (a) notifier le Distributeur par écrit à l'adresse **florentin.arno@gmail.com**, en indiquant les nouveaux points d'accès ;
- (b) envoyer cette notification au moins **quinze (15) jours** avant la prise d'effet de la modification ;
- (c) maintenir, dans la mesure du possible, les points d'accès précédents opérationnels jusqu'au déploiement de la mise à jour par le Distributeur.

Si le délai de quinze (15) jours n'est pas respecté, le Distributeur procédera à la mise à jour dans les meilleurs délais raisonnables, sans pouvoir être tenu responsable d'une éventuelle interruption de service.

5. Durée, Reconduction et Résiliation

Le présent Accord est conclu pour une durée initiale d'**un (1) an** à compter de la date d'entrée en vigueur.

Il **n'est pas reconduit automatiquement**. Pour prolonger l'Accord au-delà de la période en cours, le Propriétaire du Contenu doit adresser une demande écrite de renouvellement à **florentin.arno@gmail.com** au plus tard trente (30) jours avant la fin de ladite période. Le renouvellement ne prend effet qu'après confirmation écrite du Distributeur, et prolonge l'Accord pour une durée supplémentaire d'un (1) an.

À défaut de demande du Propriétaire du Contenu dans les délais, ou à défaut de confirmation écrite du Distributeur, l'Accord prend fin automatiquement le dernier jour de la période en cours, sans autre formalité et sans indemnité de part et d'autre.

Le Propriétaire du Contenu peut également résilier l'Accord à tout moment moyennant un préavis écrit de trente (30) jours.

Le **Distributeur** peut suspendre ou retirer la Diffusion de ses Plateformes **à tout moment, à son entière discrétion, avec ou sans préavis et sans avoir à justifier sa décision** — pour tout motif éditorial, technique, commercial, juridique ou lié aux plateformes. Aucune responsabilité, indemnité ou compensation ne sera due à ce titre.

En cas de résiliation ou de retrait, chacune des Parties cesse d'utiliser le nom, le logo et l'identité visuelle de l'autre.

6. Conditions Financières

Cocher une seule case :

Aucune compensation financière n'est due au titre du présent Accord.

Les conditions financières sont régies par un accord écrit distinct entre les Parties.

7. Responsabilité, Garanties et Indemnisation

Le Distributeur est responsable du **contenant** : les Plateformes et leur fonctionnement technique. Le Propriétaire du Contenu est **seul responsable du contenu** de la Diffusion, et garantit qu'il détient l'ensemble des droits nécessaires à sa distribution — notamment la propriété ou l'exploitation légitime de la station de radio, l'ensemble des droits de diffusion, de licence musicale et de streaming, des URL de streaming officielles et autorisées, ainsi que le libre usage de son nom, de son logo et de son identité visuelle.

Dans l'application des dispositions du présent contrat, la protection et la défense du Distributeur contre toute réclamation relative au contenu diffusé sont la préoccupation exclusive du Propriétaire du Contenu.

Toutefois, dans le cas de figure que le Distributeur reçoit une réclamation induite, eu égard aux dispositions qui précèdent, et subit à ce titre un dommage financier, le Propriétaire du Contenu indemnise le Distributeur, et il est subrogé dans les droits de ce dernier.

8. Droit Applicable

Le présent Accord est régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

9. Signatures

Les Parties acceptent les termes ci-dessus et signent ci-après :

Pour le Propriétaire du Contenu :

Nom : _____

Fonction : _____

Signature : _____

Date : _____

Cachet de l'entreprise (le cas échéant)

Pour le Distributeur :

Nom : ARNO Florentin

Signature : _____

Date : _____